

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant*

une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- au budget 2021 en vue d'une rallonge financière pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi d'un complément au budget pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

1. Préambule

En date du 10 décembre 2020, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a validé à l'unanimité le préavis PR20.24PR concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- au budget, pour la création d'un fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire », montant entièrement compensé par des non-dépenses prévues au budget 2020.

Pour rappel, ce fonds d'aide communal s'adresse en priorité aux personnes physiques qui ont vu leur revenu baisser significativement en raison de la pandémie de coronavirus COVID-19, malgré des aides de soutien fédérales et cantonales, telles que les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) et les allocations pour perte de gains (APG). Ce fonds permet également de soulager de petites entreprises qui subissent une baisse significative de leurs revenus, impactant considérablement leur trésorerie et mettant en péril des emplois.

Cette nouvelle forme d'aide communale à fonds perdus permet ainsi de soutenir en priorité des indépendants possédant une raison individuelle sans personnel. Sur le plan économique, les restaurateurs et les associations sont en première ligne.

Bien que le démarrage ait été quelque peu timide, les demandes d'aide formulées par les bénéficiaires ont rapidement pris leur rythme de croisière, à tel point que le montant mis à disposition ne sera bientôt plus suffisant pour y faire face. C'est la raison pour laquelle, comme elle s'y était engagée lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2020, la Municipalité demande une « rallonge » sous forme de demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- sur le compte 101.3659.00 « Dons, aides et subventions diverses ».

Cette nouvelle demande de crédit complémentaire extraordinaire doit permettre de répondre à deux besoins bien distincts. Le premier consiste à verser les dernières aides financières pour les dossiers déposés jusqu'au 28 février 2021 relatifs à une demande d'aide individuelle par le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » ; le second objectif consiste à poursuivre le financement de l'opération « Assiettes solidaires », qui rencontre un vif succès.

La Commission des finances a été informée en février 2021 par le syndic de l'état de situation des aides financières octroyées dans le cadre du fonds de soutien « Ville d'Yverdon solidaire ».

Afin que le Conseil communal dispose d'une vue d'ensemble complète de la situation actuelle, le chiffre suivant présente un état de situation des aides apportées par le fonds de soutien dans le cadre des situations individuelles liées à la crise sanitaire, ainsi que par l'opération « Assiettes solidaires ».

2. Situation actuelle du fonds de soutien « Ville d'Yverdon Solidaire » et de l'opération « Assiette solidaire »

a) Fond de secours « Ville d'Yverdon solidaire »

Le fonds de soutien « Ville d'Yverdon solidaire » était actif du 10 décembre 2020 au 28 février 2021. En date du 1er mars 2021, la commission d'attribution des aides pour le fonds de soutien avait reçu 75 dossiers. Sur ce nombre, la commission a traité 34 dossiers (13 indépendants et 21 sociétés) sur la base d'une directive d'application comportant des critères objectifs, ainsi que des limites d'aide. 41 dossiers sont encore en cours d'analyse.

Un montant total de CHF 370'300.- a déjà été versé à ce jour, réparti selon les catégories suivantes :

Catégories de bénéficiaires	Nombre de demandes	Montant alloué (en CHF)
Restaurant / café-bar / food truck	20	277'000
Activité sportive	2	23'000
Imprimerie	1	20'000
Agence de voyage	1	5'000
Boulangerie	1	20'000
Salon de coiffure	2	6'000
Magasins	3	16'000
Divers	3	3'300
Carrosserie	1	0
Total	34	370'300

A noter que les personnes déployant une activité commerciale à Yverdon-les-Bains sous forme de raison individuelle ont été assimilées à des personnes morales (limite d'aide : CHF 20'000.-) pour autant qu'elles emploient du personnel. Dans le cas contraire, elles ont pu percevoir une aide individuelle au titre de personne physique (limite d'aide : CHF 5000.-), pour autant qu'elles soient domiciliées à Yverdon-les-Bains.

Les dossiers en cours d'analyse concernent des associations, des restaurants, des cafés-bars, des food trucks, des sociétés de musique, d'activité sportive, une société publicitaire et des indépendants.

b) Opération « Assiettes solidaires »

L'opération « Assiettes solidaires », avec 3'670 commandes pour 10'645 repas délivrés en 7 week-ends (jeudi-vendredi-samedi), a rencontré un vif succès, à la satisfaction des restaurateurs et des consommateurs yverdonnois. De nombreux signes de sympathie et de reconnaissance sont parvenus à la Ville.

Ces 10'645 couverts (repas), pour lesquels la Ville a pris à sa charge un montant de CHF 10.-/couvert, représentent un coût intermédiaire de CHF 106'450.- au 01.03.2021.

	A l'emporté	%	Couverts	Livrés	%	Couverts	Total	Tot.Couverts
1 Week-end	9	11%	27	73	89%	193	82	220
2 Week-end	26	11%	86	202	89%	550	228	636
3 Week-end	115	34%	312	227	66%	619	342	931
4 Week-end	319	54%	978	271	46%	701	590	1'679
5 Week-end	453	62%	1417	277	38%	717	730	2'134
6 Week-end	488	65%	1623	266	35%	698	754	2'321
7 Week-end	667	71%	2004	277	29%	720	944	2'724

Le tableau ci-dessus montre clairement la progression des commandes entre le premier week-end (220 couverts) et celui de la semaine 7, fin février (2'724 couverts).

Au vu de ces éléments, la Municipalité considère que le nombre de couverts pris en charge pourrait doubler sur la période des quatre derniers week-ends et atteindre 20'000 d'ici à la fin de l'opération prévue au 27 mars 2021. Le montant directement injecté par la Ville pour soutenir les restaurants yverdonnois au travers de l'opération Assiettes solidaires » se monterait ainsi à quelque CHF 200'000.- (20'000 couverts à CHF 10.-).

3. Crédit complémentaire

Sur cette base, la Municipalité demande un crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- sur le compte 101.3659.00 « Dons, aides et subventions diverses ».

		Budget 2021	Crédit compl.
A. CHARGES			
1. ADMINISTRATION GENERALE			
101.3659.00	Dons, aides et subventions diverses	180'000	
	Dépenses imprévues suite au Covid-19		
	Opération « Ville d'Yverdon solidaire », achats de masques		
	(décision municipale du 03.03.2021)		500'000
	TOTAL DES CHARGES		500'000



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1.- Un complément au budget 2021 représentant une augmentation de charges de CHF 500'000.- est accordé à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021	3'538'770
Charge supplémentaire extraordinaire	500'000
	<hr/>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	<u>4'038'770</u>

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

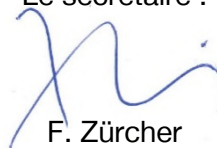
Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic